



Responsabilité financière en cas de séparation

Par **ulmer_old**, le **22/10/2007** à **13:37**

suite à une séparation mais pas de divorce encore si l'un des deux emprunte une grosse somme en vue d'un achat immobilier et qu'il ne peut plus subvenir à ses dépenses l'autre est t-il engager dans la procédure ou non ?
existe t'il une démarche pour se dégager financièrement ?

Par **ly31**, le **22/10/2007** à **18:37**

Bonsoir,

En tant que mari et femme mariés sans contrat de mariage, vous êtes responsables l'un envers l'autre

Je m'explique :

si Monsieur fait des dettes elles seront remboursables à 50% par Madame

si Madame fait des dettes, elles seront remboursables à 50% par Monsieur

Si vous souhaitez ne pas être responsable l'un vis à vis de l'autre, je vous conseille de rencontrer un Notaire pour changer de régime matrimonial, ou bien vous pouvez vous renseigner dans certaines Mairies ou Tribunal, afin de pouvoir rencontrer un Conseiller

juridique, voir un Avocat, une fois par mois

Je vous souhaite bon courage

ly31